

**Rapport sur la consultation ROPPA-CPF-NI
au Burkina Faso
1 au 6 septembre 2008**

**Quelles opportunités de collaborations
Pour renforcer les services de conseils agricoles ?**

RAPPORT PROVISOIRE

**ROPPA
CPF
IN**

1. Le contexte de la consultation

L'initiative de Neuchâtel (IN) a été fondée en 1995. Elle est un forum informel de discussions de bailleurs de fonds et d'institutions à vocation internationale engagés dans le développement rural pour travailler sur les services de conseil agricoles (cf www.neuchatelinitiative.net).

Dans la perspective d'étendre ses activités en Afrique, l'IN a décidé lors de sa réunion annuelle en novembre 2007 à Montpellier, d'élaborer une proposition de programme basé sur les besoins et les demandes des acteurs en Afrique. Un premier atelier qui s'est tenu à Bruxelles en mars 2008, réunissant des représentants de l'IN, du Forum for Agricultural Research in Africa (FARA), de l'African Forum for Agricultural Advisory Services (AFAAS) et d'autres institutions (IFPRI, etc.) ont permis d'élaborer les premiers éléments pour un processus de consultation. Ce processus vise à élaborer une proposition de collaboration qui s'inscrit dans le cadre du NEPAD avec son « Comprehensive Africa Agriculture Development Program » (CAADP) et du « Framework for Africa's Agricultural Productivity » (FAAP).

Lors d'un deuxième atelier qui s'est tenu à Accra en juin 2008, réunissant des représentants des Organisations Paysannes Régionales (ROPPA, SACAU, EAFF, PROPAC), du FARA, de l'AFAAS et de l'IN, il a été détaillé les objectifs et la méthodologie de consultation. Le processus de consultation est placé sous l'ombrelle du FARA en étroite collaboration avec l'AFAAS et les principales organisations paysannes régionales. Il a été également décidé d'approfondir la consultation dans différents pays (Burkina Faso, Cameroun, Uganda, et Malawi). La consultation dans chaque pays est organisée par une OPR (le ROPPA pour l'Afrique de l'Ouest) et l'AFAAS quand cette dernière organisation a un représentant dans le pays. Dans chaque pays, il a été prévu de rencontrer différents acteurs des services de conseils agricoles (services publiques, OP, sociétés privés, éducation, etc.).

Sur la base des résultats de cette consultation (cf terme de référence en annexe) un programme conjoint IN/acteurs africains sera élaboré et sera soumis à la prochaine réunion de l'IN organisée en collaboration avec le FARA, l'AFAAS et des Organisations Paysannes Régionales (OPR), en novembre 2008 en Ouganda, puis à la plateforme des bailleurs de fonds en décembre 2008.

L'objectif principal du processus de consultation est d'identifier avec le FARA, l'AFAAS, et des réseaux d'OPR comment une collaboration entre l'IN et les acteurs africains peuvent contribuer à améliorer les performances des services de conseils agricoles. Il s'agit également d'identifier des partenaires potentiels pour développer une proposition qui réponde aux demandes et s'intègre dans le cadre du CAADP et du FAAP.

En se fondant sur son expérience, le programme pourrait NI peut jouer les rôles suivants :

- appui au dialogue pour l'élaboration de politiques sur les services de conseils agricoles
- activités d'appui dans le domaine de l'offre et de la demande de services de conseils agricoles
- collaboration dans des activités de renforcement de capacités humaines et institutionnelles.

La consultation cherche à répondre aux questions suivantes :

- Comment une collaboration NI/acteurs africains peut appuyer des réseaux, des institutions et des organisations au niveau régional ou national pour renforcer ou améliorer leur services de conseils agricoles ?
- Quels sont les besoins en termes de renforcement des capacités humaines et institutionnelles qui peuvent être abordés par une telle collaboration ?
- Avec qui l'IN peut-elle travailler (régions géographiques, réseaux, organisations, etc.) ?
- Quels sont les résultats (évolution des capacités, des pratiques, des politiques) et les impacts (au niveau des producteurs, des institutions) attendus d'une telle collaboration ?
- Quels types d'activités peuvent-être organisés par l'IN ?
- Quels sont les besoins techniques et financiers et d'où peuvent-ils provenir ?

2. La méthode de travail pour la consultation au Burkina Faso

Afin de mener la consultation au niveau du Burkina Faso, le ROPPA a désigné la CPF¹ (Confédération Paysanne du Faso), membre du ROPPA (et de la FIPA), comme interlocuteur et l'a chargé de l'organisation de la consultation avec l'appui de deux consultants mandatés par l'IN. La consultation a ainsi été conduite par M Moumini Ouédraogo, secrétaire permanent de la CPF. Dès le départ, il a été entendu que les réflexions et propositions qui émanent de la consultation conduite au Burkina n'impliquaient pas de manière automatique une programmation d'activités futures au Burkina Faso dans le cadre du futur programme conjoint.

Dans un premier temps il s'est agit de mieux comprendre le système de conseils agricoles, son fonctionnement et ses enjeux, en abordant les thématiques suivantes :

- L'évolution de l'environnement des services de conseils agricoles
- les compétences des acteurs dans le domaine (demande, offre, méthode d'intervention, gouvernance)
- les expériences en matière de plateforme d'échanges dans le domaine du conseil
- les expériences en matière de participation à l'élaboration de politiques dans le domaine du conseil

Pour ce faire des rencontres ont été organisées avec des OP (UNPC-B, FEPA-B), des sociétés privées (SOFITEX), une institution de recherche (INERA), le Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, une ONG (AFDI).

Dans un deuxième temps, une rencontre de producteurs adhérents au conseil de gestion (Dédougou), d'OP (FNGN, FGPN, FEPA-B) et d'ONG (AFDI, OXFAM) portant sur le conseil de gestion à l'exploitation, organisée au siège de l'AFDI, a permis :

- d'approfondir l'analyse des expériences de conseil au Burkina,

¹ La CPF a été créée en 2002 et regroupe 8 organisations qui sont soit des unions, soit des fédérations (FEB, FENAFERB, FEPA-B, FNJPAF, FNUGGF, UNPCB, UNPRB, UNPSB). Ses objectifs principaux sont de favoriser une coordination entre ses membres, représenter ses membres au niveau national et international en respectant le principe de subsidiarité, négocier avec l'Etat et les partenaires au développement sur les intérêts communs aux membres

- d'avoir un premier échange sur les enjeux du conseil agricole et
- d'identifier certains besoins des acteurs locaux pour aider les acteurs à améliorer la performance du système de conseil.

Dans un troisième temps, lors d'une réunion avec des représentants du ROPPA, de la CPF, de l'AFDI et de l'IN, il s'est agi :

- d'identifier les grandes questions transversales que les acteurs souhaitent aborder,
- de préciser les besoins en appuis et
- de proposer des mécanismes de fonctionnement pour un futur programme destiné à (i) appuyer les acteurs nationaux pour améliorer les performances de leur système de conseil et (ii) favoriser les échanges entre pays.

Les conclusions de ces réflexions, rassemblées dans ce présent rapport, seront discutées et amendées par les instances de la CPF (conseil de gestion) et du ROPPA (comité exécutif). Elles seront mises en commun avec les conclusions tirées des consultations des autres pays pour élaborer une proposition globale.

Une première synthèse des propositions issues des résultats de la consultation dans les pays sera discutée avec les participants au processus de consultation à Frankfurt, Allemagne, du 30 septembre au 1^{er} octobre. La réunion sera hébergée par la GTZ. Une version plus affinée, intégrant en particulier les réactions des pays aux différents rapports, sera ensuite élaborée et discutée à la prochaine réunion IN, FARA, AFAAS et les OPR à Kampala, Ouganda, du 24 au 28 novembre 2008. La réunion sera hébergée par l'AFAAS. La proposition finale sera présentée à la plateforme globale des bailleurs de fonds sur le développement rural en décembre 2009.

Résumé chapitre 2

Afin de mener la consultation au niveau du Burkina Faso, le ROPPA a désigné la CPF (Confédération Paysanne du Faso), membre du ROPPA (et de la FIPA), comme interlocuteur et l'a chargé de l'organisation de la consultation avec l'appui de deux consultants mandatés par l'IN. La consultation a ainsi été conduite par M Moumini Ouédraogo, secrétaire permanent de la CPF. Une réunion ROPPA/CPF/consultants a été organisée au début pour préciser les objectifs de la consultation et une autre en fin de mission pour en tirer des conclusions.

Lors de la consultation des rencontres ont été organisées avec des OP (UNPC-B, FEPA-B), des sociétés privées (SOFITEX), une institution de recherche (INERA), le Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, une ONG (AFDI).

3. La problématique agricole

L'agriculture constitue le secteur clé de l'économie du Burkina Faso: elle contribue pour plus d'un tiers du PIB national et occupe plus de 80% de la population active. On dénombre environ 1.200.000 exploitations s'inscrivant dans une agriculture familiale, avec une superficie cultivée par exploitation qui peut varier de moins d'un ha à plusieurs dizaines d'ha, la majorité d'entre elles travaillant entre 2 et 5 ha. Depuis plus d'une dizaine d'années, on observe le timide développement d'une agriculture entrepreneuriale (agrobusiness) dans quelques secteurs (plantations fruitières, aviculture,...) et localisée à la périphérie des grandes villes ou dans des zones irriguées.

Dans les zones sèches sans irrigation, prédomine l'élevage extensif et la production de céréales (sorgho, mil) destinée à l'autoconsommation dans le cadre d'une agriculture manuelle ne pouvant que difficilement valoriser les engrais minéraux. Souvent densément peuplées, avec des niveaux de production très sensibles aux variations climatiques, elles constituent des zones de départ pour des migrants qui vont s'installer dans des terres plus au sud.

Dans les zones plus humides du sud du pays, la culture cotonnière joue un rôle important constituant un des pivots des systèmes de production avec le sorgho et le maïs. D'autres cultures peuvent se développer quand les prix deviennent attractifs, comme actuellement le sésame ou l'anacarde qui sont tous les deux des produits largement exportés. Les exploitations sont le plus souvent en traction animale et utilisent les engrais (largement sur coton, modérément sur maïs). Grâce à des ressources fourragères plus importantes (jachères, résidus de récolte, accès aux tourteaux de coton), le cheptel bovin s'est accru fortement avec des agriculteurs qui deviennent des agro-éleveurs et des peuls qui se sédentarisent.

Avec près de 30.000 ha aménagés, l'irrigation ne représente pas un secteur important mais permet à certains producteurs de cultiver du riz ou des produits maraîchers (oignons, tomate notamment). Autour des villes (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, etc.), près des points d'eau, se sont également constituées des ceintures maraîchères produisant essentiellement pour le marché local, le marché sous-régional (oignon, tomate) et parfois pour l'exportation hors Afrique².

A l'exception des producteurs déficitaires (relativement nombreux dans la zone nord, cantonnés aux petites exploitations dans la zone sud et ouest), les producteurs burkinabés sont donc largement tournés vers le marché. Pour illustrer cette constatation, les assolements varient, d'une année à l'autre en fonction des prix des produits agricoles, comme le montre par exemple les variations des surfaces maraîchères dans les zones irriguées ou celles en coton³. Ils s'engagent aussi de plus en plus, mais encore timidement, dans des activités de commercialisation à travers leurs organisations (depuis longtemps dans le cadre de la filière cotonnière, plus récemment dans le cadre des filières céréalières à travers par exemple la FEPA-B ou l'UGCPA⁴).

² L'haricot vert a été un produit d'exportation important, mais dont le développement a été stoppé suite à des problèmes d'organisation du fret aérien. Il est devancé actuellement par la mangue et le karité.

³ Avec un prix d'achat au producteur de 165 FCFA/kg, en 2006/2007 la production cotonnière a été de près de 700.000t. Avec un prix d'achat de 145FCFA/kg, en 2007/2008, auquel il faut rajouter une mauvaise pluviométrie en début de campagne, la production cotonnière a été divisée par deux.

⁴ Sur les 400.000 t de céréales commercialisées annuellement au Burkina, moins de 1% le serait à travers des OP

Même si les producteurs recherchent toujours des conseils pour la conduite technique des productions, ils demandent de plus en plus des appuis dans le domaine de la gestion technico-économique de leur exploitation, l'amélioration de la fertilité des terres dans un contexte d'augmentation du prix des engrais, la commercialisation de leurs produits, etc. Ils recherchent également des appuis et des conseils pour développer les activités de leurs organisations afin de pouvoir fournir des services de qualité à leurs membres (approvisionnement en intrants, accès au crédit, transformation et commercialisation des produits) ou afin d'élaborer des projets de qualité répondant aux besoins de leurs membres (construction de projet avec les membres, recherche de financement, exécution des activités). Ces projets peuvent concerner des thématiques variées (production, commercialisation, gestion des ressources naturelles, développement des infrastructures sociales, promotion de groupes défavorisés, etc.).

En termes de conseil, il ne s'agit plus de transférer des connaissances et des techniques mais de renforcer les capacités des producteurs et des représentants paysans à gérer leurs exploitations et leurs organisations. Cela nécessite de repenser les services d'appui aux producteurs et aux organisations pour appuyer cette évolution avec des implications sur le nouveau rôle attendu pour les services de l'Etat, de nouveaux mécanismes de financement du conseil, le renforcement et renouvellement des compétences des prestataires (ONG, privés), etc.

Comme nous l'a dit un représentant de la CPF « *Les paysans d'aujourd'hui ont changé et ils n'ont plus les mêmes besoins. Nous ne voulons plus des anciennes méthodes de conseil. Nous voulons nous développer à partir de nos propres forces* »

Résumé chapitre 3

L'agriculture contribue pour plus d'un tiers du PIB national et occupe plus de 80% de la population active. On dénombre environ 1.200.000 exploitations s'inscrivant dans une agriculture familiale, avec une superficie cultivée par exploitation qui peut varier de moins d'un ha à plusieurs dizaines d'ha, la majorité d'entre elles travaillant entre 2 et 5 ha. Depuis plus d'une dizaine d'années, on observe le timide développement d'une agriculture entrepreneuriale (agrobusiness).

Dans les zones sèches sans irrigation, prédomine l'élevage extensif et la production de céréales (sorgho, mil). Dans les zones plus humides du sud du pays, la culture cotonnière joue un rôle important constituant un des pivots des systèmes de production avec le sorgho et le maïs. D'autres cultures peuvent se développer quand les prix deviennent attractifs. Les exploitations sont le plus souvent en traction animale et utilisent les engrais. Le cheptel bovin s'est accru fortement. L'irrigation ne représente pas un secteur important mais permet à certains producteurs de cultiver du riz ou des produits maraîchers (oignons, tomate notamment).

Même si les producteurs recherchent toujours des conseils pour la conduite technique des productions, ils demandent de plus en plus des appuis dans le domaine de la gestion technico-économique de leur exploitation, l'amélioration de la fertilité des terres dans un contexte d'augmentation du prix des engrais, la commercialisation de leurs produits, etc. Ils recherchent également des appuis et des conseils pour développer les activités de leurs organisations. En termes de conseil, il ne s'agit plus de transférer des connaissances et des techniques mais de renforcer les capacités des producteurs et des représentants paysans à gérer leurs exploitations et leurs organisations.

4. Le système de conseil agricole au Burkina

De plus, il faut tenir compte des projets de développement (qui ont une gestion spécifique), des institutions de financement, de, De nombreuses initiatives existent au Burkina qui démontrent que les dispositifs de conseils aux producteurs évoluent. Ainsi certaines OP se sont dotées de services de conseil à leurs membres en recrutant des conseillers. Pour ce faire, certaines d'entre elles bénéficient d'appui dans la durée (cas de l'UNPCB avec le PRFCB financé par l'AFD). D'autres ont recours à des appuis ponctuels (FEPA-B, FNGN, etc.). Mais il existe également des structures privées, comme les sociétés cotonnières, qui disposent d'un personnel de terrain qui travaillent avec les producteurs et fournissent du conseil.

Cependant, il importe :

- d'avoir une vision large du conseil, intégrant les services relatifs à la production végétale, à l'élevage (y inclus aviculture), à la pêche et à l'environnement.
- d'intégrer tous les besoins en appui-conseil (production, technologie post-récolte, commercialisation, politique agricole, etc.)
- de travailler aux différentes échelles (locales, nationales et au-delà) pour renforcer les capacités des producteurs à prendre des décisions techniques, économiques, ou politiques.

Or il apparaît nettement qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle et au niveau national, une stratégie clairement définie pour développer un système de conseil agricole qui réponde au nouveau contexte institutionnel (retrait de l'Etat avec la définition de fonctions spécifiques et partagées avec les autres acteurs, renforcement du secteur privé et des OP) et aux nouveaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Depuis l'effort de réflexion fait lors de la mise en œuvre des PNVA et PNRA avec l'appui de la Banque Mondiale, et après que les acteurs aient constatés les limites de ces approches, aucune nouvelle réflexion basée sur une large concertation avec l'ensemble des acteurs (Etat, OP, ONG, firmes privées,...) ne semble avoir été entreprise au niveau du pays.

4.1. *Les acteurs du conseil*

A l'heure actuelle, le système de conseil agricole au Burkina Faso englobe plusieurs acteurs :

Ceux qui sont demandeurs de conseil

- les producteurs (agriculteurs et éleveurs) bien sûr
- les organisations de producteurs
- les petites structures (ONG) qui interviennent dans le conseil aux producteurs et qui doivent renforcer leurs capacités
- les petites unités artisanales de transformation des produits

Ceux qui fournissent du conseil :

- les OP, comme l'UNPCB ou la FEPA-B qui fournissent du conseil, mais aussi la CPF qui appuie les OP dans leurs réflexions sur la thématique de l'appui-conseil, voire organise des formations de leaders paysans
- les ONG et projets financés par la coopération internationale (SNV, etc.) mais qui interviennent plutôt dans la partie nord du pays

- les opérateurs privés comme les sociétés cotonnières, les fournisseurs d'intrants qui interviennent plutôt dans les zones plus favorables à l'agriculture
- le service national de vulgarisation agricole du ministère de l'agriculture (MAHRH) qui couvre l'ensemble du territoire mais avec une densité de personnel de plus en plus faible

Les structures d'appuis aux prestataires de conseil

- la recherche agricole (INERA) qui expérimente des technologies agricoles mais teste également des méthodes de conseil
- mais aussi des ONG (INADES, CESAO, AFDI, etc.) qui font de la formation, élaborent des documents pédagogiques, voire appuient des OP dans leur démarche de conseil
- Les structures de formation avec les programmes d'alphabétisation des ruraux (PAGEA⁵, etc.) et les structures de formation des ingénieurs et techniciens en agriculture (Université de Ouagadougou, université de Bobo, 2IE)

L'ensemble de ces acteurs interagissent entre eux et forme un système de services de conseil agricole, comme l'illustre la figure suivante.

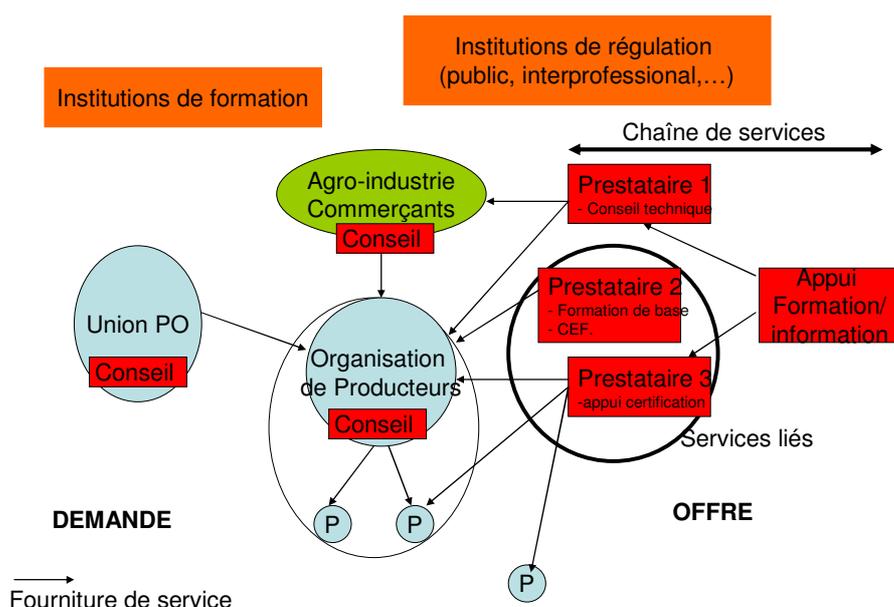


Schéma d'un système de services de conseil agricole

4.2. Les mécanismes de coordination des services agricoles

Même s'il n'existe pas un cadre national sur le conseil agricole, négocié par l'ensemble des acteurs, régissant les relations entre acteurs du conseil, on peut observer cependant différentes initiatives visant à améliorer cette coordination, voire à promouvoir des mécanismes de gouvernance des services de conseil.

⁵ Le PAGEA est un programme d'alphabétisation adapté aux adhérents du CEF dont la méthode devrait être homologuée par la Direction de l'alphabétisation. Cette méthode a été retenue dans le programme de l'UNPCB.

Ainsi, au niveau national, et en l'absence d'initiative de l'Etat, on peut noter le travail fait dans le cadre du « réseau gestion » animé par l'AFDI et maintenant abrité par la FEPA-B. Le réseau gestion est une structure informelle composée de 6 OP (FEPA-B, FNGN, FGPN, ANPHV, FEPPASI, service de gestion de Dédougou)⁶ impliquées dans des actions de conseil à l'exploitation familiale (CEF). Le réseau a été créé en 2002 et vise à favoriser les échanges d'expériences, à renforcer les capacités des OP et des conseillers en matière de CEF, à améliorer de manière collective les méthodes et outils du CEF. Mais il est à noter que d'autres ONG ou coopération internationale s'intéresse à la promotion de conseil et cherche à favoriser les échanges d'expérience (cf OXFAM, SNV)

Afin que les OP puissent se positionner dans le débat sur l'appui-conseil et devenir une force de proposition, notamment vis-à-vis de l'Etat, la CPF affiche une volonté de lancer une commission technique spécialisée sur le sujet. Il s'agirait d'abord d'élaborer un bilan des expériences menées par les OP dans le domaine du conseil pour en tirer des enseignements et ensuite élaborer un argumentaire pour que l'Etat prenne en compte le point de vue des OP⁷. Depuis 2006, la CPF a également mis en place des cadres de concertation au niveau de 7 régions pour améliorer le dialogue entre OP de chaque région, et entre OP et CPF, qui abordent différentes questions dont la commercialisation des produits, l'accès aux intrants et au crédit, la gestion des exploitations, les aspects juridiques des OP, le foncier, etc.

Au niveau régional (subdivision du Burkina), d'autres mécanismes de coordination peuvent être observée. Ainsi dans le cadre de la filière cotonnière, l'UNPCB⁸ et les sociétés cotonnières (SOFITEX, SOCOMA, FASO COTON) se concertent régulièrement, notamment au sein de leur interprofession (AICB) et définissent conjointement des programmes d'action qui concernent la filière. Pour ces acteurs le conseil est un enjeu important car (i) les sociétés cotonnières disposent d'agents sur le terrain qui fournissent du conseil lié à la culture cotonnière et (ii) l'UNPCB s'est doté d'un dispositif de conseillers de gestion aux GPC et souhaite s'engager dans le conseil aux exploitations. Les débats sur la répartition des fonctions entre UNPCB et sociétés cotonnière sont toujours vifs bien que (i) les textes actuels de l'interprofession sembleraient réserver le conseil technique aux sociétés cotonnières, (ii) la SOFITEX et l'UNPCB sont en passe de signer un accord pour la mise en œuvre d'un conseil à l'exploitation.

Localement, certaines OP, comme par exemple la FNGN, jouent également un rôle primordial dans la coordination des services, notamment avec leurs capacités à tisser des partenariats avec les différents acteurs (surtout projets et ONG, moins avec les services de l'Etat), en orientant et coordonnant les programmes de ces acteurs, en assurant des fonctions d'intermédiaires pour la distribution des services entre ces acteurs et les producteurs.

D'autres mécanismes de concertation, voire de coordination, pourraient devenir plus importants dans le futur. Il en est ainsi de la récente création des chambres régionales d'agriculture et de la mise en place des lois de décentralisation avec la création des communes rurales. Ces instances pourraient éventuellement jouer un rôle dans le système de services de

⁶ Il est certainement dommageable que l'UNPCB qui a une expérience en matière de CEF ne soit pas partie prenante de ce réseau.

⁷ Le MAHRH a élaboré un document intitulé « projet de document du système national de vulgarisation et d'appui conseil agricole, MAHRH, 2007 » qui s'appuie sur une réflexion interne du ministère sans un processus organisé de consultation des acteurs concernés (OP, sociétés privées, ONG, institutions de formation,...)

⁸ L'UNPCB a été créée en 1998. Elle est structurée en Unions Provinciales, Unions Départementales, et Groupements de Producteurs de Coton. Elle est un des actionnaires des sociétés cotonnières.

conseil agricole (coordination mais aussi fourniture de services ou financement de services).
Mais il semblerait que tout reste à définir dans ce domaine.

Résumé chapitre 4

De nombreuses initiatives existent au Burkina qui démontrent que les dispositifs de conseil évoluent. Ainsi certaines OP se sont dotées de services de conseil à leurs membres en recrutant des conseillers. Des structures privées, comme les sociétés cotonnières, disposent d'un personnel de terrain qui fournit du conseil. Quelques ONG financées par la coopération internationale interviennent dans le nord du pays. De son côté le service national de vulgarisation agricole du ministère de l'agriculture (MAHRH) connaît de graves difficultés.

Cependant, il apparaît nettement qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle et au niveau national, une stratégie clairement définie pour développer un système de conseil agricole qui réponde au nouveau contexte institutionnel et aux nouveaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Cependant, on peut observer différentes initiatives visant à améliorer la coordination entre acteurs impliqués dans le conseil. On peut noter le travail fait dans le cadre du « réseau gestion des exploitations » regroupant différentes OP pour améliorer leurs dispositifs de conseil. Afin que les OP puissent se positionner dans le débat sur l'appui-conseil et devenir une force de proposition, notamment vis-à-vis de l'Etat, la CPF affiche une volonté de lancer une commission technique spécialisée sur le sujet.

Au niveau local, d'autres mécanismes de coordination peuvent être observés. Ainsi dans le cadre de la filière cotonnière, l'UNPCB et les sociétés cotonnières se concertent au sein de leur interprofession. Pour ces acteurs le conseil est un enjeu important pour promouvoir la culture cotonnière et le développement de l'ensemble des activités des exploitations. Localement, certaines OP jouent également un rôle primordial dans la coordination des services. D'autres mécanismes de concertation, voire de coordination pourraient devenir plus importants dans le futur. Il en est ainsi de la récente création des chambres régionales d'agriculture et des communes rurales.

5. Les principaux acteurs du conseil

Nous présenterons dans ce rapport, quelques acteurs principaux du conseil, sans chercher à être exhaustif car ce n'est pas l'objectif de cette consultation. Cependant, pour comprendre le rôle et les activités menées par chaque acteur dans le domaine du conseil, il importe d'avoir une analyse historique car le cadre institutionnel du conseil a progressivement évolué au Burkina.

5.1. *Les services de l'Etat*

Dans les années 1990, à la suite des réformes liées au plan d'ajustement structurel (PAS), a été mis en place un Système National de Vulgarisation Agricole (SNVA), financé par la Banque Mondiale et mis en œuvre par les agents du Ministère de l'Agriculture. Ce système promouvait une vulgarisation de masse et le transfert de technologies, en s'appuyant sur la méthode « Training and Visit »⁹. En fin de financement quelques innovations ont été apportées au système pour mieux s'adapter à la demande des producteurs. On peut citer la programmation des activités à partir d'une consultation des producteurs, ou la mise en œuvre d'une démarche d'appui-conseil à la demande¹⁰. Ce système a périclité à partir de la fin des années 1990, avec une accélération du processus avec l'arrêt des financements extérieurs en 2001, avec une diminution permanente du personnel de terrain qui ne dispose plus aujourd'hui des moyens suffisants pour fonctionner. Actuellement, seules quelques interventions sont menées dans le cadre d'une contractualisation avec des projets et des ONG qui mobilisent les vulgarisateurs pour promouvoir leurs propres activités.

Malgré des réticences qui sont exprimées par de nombreuses OP et institutions, le MAHRH lance actuellement une réflexion interne, avec quelques appuis de la FAO, pour relancer son dispositif de terrain comme le montre son rapport « projet de document du système national de vulgarisation et d'appui conseil agricole, MAHRH, 2007 ». Ce rapport ne prend pas en compte les initiatives développées par les autres acteurs (OP, ONG, sociétés privées) et ne précise pas les nouvelles fonctions que pourraient développer l'Etat pour s'inscrire dans ce nouveau contexte (rénovation du cadre réglementaire du conseil, contrôle de la qualité du conseil, formation des prestataires de conseil, participation à la gouvernance du conseil, mise en place de nouveaux mécanismes de financement du conseil, etc.)

5.2. *Les firmes privées : le cas des zones cotonnières*

Dès les années 90, de nombreux changements s'opèrent, en zone cotonnière, en matière de conseil. D'une part, la société cotonnière (SOFITEX) négocie avec l'Etat pour avoir le droit de se doter d'un personnel de terrain (Correspondant Coton, Agent Technique Coton), financé

⁹ Les évaluations des projets « T and V » financées par la Banque en Afrique ont montré qu'ils n'avaient que peu d'impact sur la production agricole, qu'ils ne s'adaptaient pas à la diversité des besoins des producteurs, que les coûts de fonctionnement étaient élevés. Voir par exemple le rapport de la Banque Mondiale « The Rise and Fall of Training and Visit Extension: An Asian Mini-drama with an African Epilogue »

¹⁰ La méthode consiste à partir d'une demande d'un ou plusieurs producteurs qui élaborent une demande sous forme d'un projet pour obtenir un appui-conseil. Ce projet est ensuite analysé par une commission qui statue sur cette demande. Le projet peut être exécuté par le ministère ou un autre prestataire de service. Le ou les producteurs doivent financer une partie des coûts du projet.

sur ses propres ressources et qui est mis en place en 1993. L'objectif est d'assurer l'interface entre la société et les producteurs, notamment en matière de collecte des besoins en intrants exprimés par les GPC, de suivi de la gestion des crédits sur le terrain, d'organisation de la commercialisation du coton-graine, de remontée des informations statistiques, etc. La libéralisation de la filière cotonnière, en 2002, avec la mise en place de nouvelles sociétés cotonnières privées dans les régions Centre (FASOCOTON) et Est (SOCOMA) du pays confortent les options prises à l'origine en matière de dispositifs d'encadrement sur le terrain. Cet appui technique aux producteurs est parfois complété par des fournisseurs d'intrants. Ainsi la société SAPHYTO, basé à Bobo-Dioulasso, qui formule et conditionne des pesticides (insecticides, herbicides) pour les productions en zone cotonnière, finance 2 conseillers qui assurent des formations auprès des GPC, en collaboration avec des agents des sociétés cotonnières, sur l'utilisation des produits insecticides.

Dans le même temps, face aux demandes insistantes de producteurs pour dépasser la vulgarisation de masse et le conseil purement technique, des expériences sont menées dans le Burkina pour promouvoir de nouvelles approches du conseil à l'exploitation. En zone cotonnière, avec l'appui de l'INERA et du CIRAD, est mise au point, avec des producteurs, une méthode de conseil à l'exploitation familiale (CEF). Ce conseil est de nature technico-économique et prend en compte la globalité de l'exploitation (cf encadré). Ce conseil est d'abord progressivement introduit au sein des structures régionales du ministère de l'agriculture (93-95) mais qui finalement ne souhaitent pas étendre l'expérience car elle ne cadre pas avec les méthodes « T and V ». Dès 1998, ce type de conseil est demandé par l'UNPCB qui souhaite pouvoir fournir un tel service à ses membres mais elle ne trouve pas les moyens financiers pour le mettre en œuvre. Il est finalement développé en 2000 par la SOFITEX, avec une dizaine de conseillers issus de son personnel technique, et avec un appui financier de l'UE. La SOFITEX arrête cependant l'expérience quand le financement extérieur s'achève. Lors de la consultation, un représentant de la SOFITEX a annoncé la reprise de cette activité à partir de cette année, avec 23 conseillers, dans le cadre d'une contractualisation avec l'UNPCB¹¹. Cette nouvelle expérience cherchera à développer un réseau de paysans-animateurs localisés au sein des GPC et appuyés par ces conseillers.

Finalement, après de nombreuses années de réflexions et d'expérimentations, la stratégie de développement de ce conseil à l'exploitation n'apparaît pas clairement et les derniers choix faits actuellement ne semblent pas assurer la durabilité d'une telle approche.

Les principes du CEF (atelier de Bohicon, 2002)

- Approche globale de l'exploitation (famille-exploitation, ensemble des activités,..) qui permet de faire des choix et de gérer : aspects techniques, économiques, sociaux, etc.
- Processus de renforcement de capacités sur un pas de temps long pour atteindre des objectifs diversifiés
- Méthode d'apprentissage (formation, échanges entre producteurs,..) et d'aide à la décision (analyse technico-économique, conduite des productions,..) qui valorise l'écrit en s'appuyant sur des outils de gestion
- Valorisation des savoirs locaux et des réseaux socio-techniques existant en milieu rural
- Construction de dispositifs d'appui aux producteurs avec une participation forte des

¹¹ la SOFITEX finance un tiers des coûts du conseil, l'UNPCB en finance les deux tiers grâce à la subvention du PRFCB qui est un projet financé par l'AFD

5.3. Une OP qui s'allie avec le privé

Dès sa création l'UNPCB a vite affiché une volonté de se doter d'un dispositif de conseillers de gestion des GPC¹². L'initiative est très originale pour plusieurs raisons. Premièrement, le conseil dépasse le niveau de l'exploitation et est destiné à améliorer le fonctionnement des OP coton. Le conseil vise à améliorer les performances des GPC, et en particulier le contrôle de l'endettement des producteurs et des GPC, mais aussi à renforcer les compétences des représentants paysans des GPC en les formant à la gestion et à l'utilisation des outils comptables. Les résultats et impacts du conseil sont appréciés par les producteurs et par les représentants de l'UNPCB.

Deuxièmement, les conseillers sont les employés des Unions Départementales ou des Unions Provinciales¹³. Si à l'origine les OP recevaient une aide d'un projet financé par l'AFD pour soutenir le dispositif de conseil de gestion des GPC, actuellement les conseillers sont presque intégralement financés (salaires et fonctionnement) par des prélèvements sur la filière. Les ressources financières proviennent, principalement de fonds gérés par les GPC au titre des services réalisés par les GPC (3500 FCFA/t commercialisée) et en partie par les dotations des unions (750 FCFA/t avec la clef de répartition suivante, UD : 250 FCFA/t commercialisée dans sa zone, UP : 250 FCFA/t, UNPCB : 250 FCFA/t). Parallèlement, depuis 2004 et avec l'appui d'ONG (Helvetas) ou de sociétés privées (Victoria Secret), l'UNPCB gère une quarantaine d'agents sur le terrain chargé de promouvoir le coton biologique (formation aux techniques de production, approvisionnement en intrants bio, certification,...)¹⁴.

Cependant l'UNPCB doit relever certains défis. Premièrement, les recettes des Unions sont fonction du volume de coton commercialisé. Or les dernières années ont vu une chute de la production qui a entraîné une crise financière au niveau des OP et qui a incité certaines UD à licencier son personnel. Ces évolutions ont poussé l'UNPCB à centraliser la gestion administrative et financière des conseillers de gestion des GPC du niveau UD au niveau national. De leur côté, les agents intervenant sur la culture biologique dépendent complètement de l'aide extérieure. La stabilisation des financements du conseil reste donc une préoccupation constante.

Deuxièmement, les activités de ces conseillers ont évolué au cours du temps. Le conseil à la gestion administrative et financière des GPC devient moins important alors que de nouvelles tâches sont confiées aux conseillers à la demande de l'UNPCB (comme la gestion de la distribution des intrants céréaliers et des crédits pour ces intrants), à la demande des UD (comme l'appui à des comités de développement villageois dans le cadre d'un projet financé par l'UE sur la fertilité des terres), à la demande des producteurs qui s'adressent souvent à

¹² Les GPC ont comme fonctions la collecte des besoins en intrants coton et céréales des membres ainsi que leur distribution, l'organisation de la commercialisation du coton-graine des membres, la gestion des crédits des membres (recouvrement, suivi des impayés) qui sont garantis par la récolte coton.

¹³ En 2008, on dénombre environ 77 conseillers de gestion OP plutôt localisés dans les unions départementales, et 13 inspecteurs localisés dans les unions provinciales. Sur les 7000 à 9000 GPC, environ 50% sont appuyés par un conseiller.

¹⁴ De 2004 à 2007, la production de coton biologique est passée de 14 t à environ 350 t de coton graine

« leur conseiller » pour obtenir des conseils sur la conduite de certaines productions. De la même façon les agents intervenant sur le coton biologique se voient de plus en plus sollicités pour appuyer la création et le renforcement des GPC qui se consacrent à cette culture. Autre expérience récente, avec l'appui de l'INERA¹⁵, l'UNPCB a testé dans certains villages la formation de paysans-animateurs qui pourraient assurer certaines tâches au sein de leur GPC. Mais les méthodes pour accompagner ces paysans-animateurs (formation, suivi, méthode de travail, etc.) et les mécanismes de financement de ces paysans-animateurs sont des questions qui ne sont pas résolues.

Ces évolutions demanderaient de réfléchir à nouveau aux fonctions d'un conseiller d'une manière globale, et sur la base des expériences vécues. La distinction simple entre « conseiller de gestion des GPC » et « conseiller d'exploitation » semble être dépassée. En tous cas elle ne recouvre pas complètement la réalité de terrain et ne correspond pas aux souhaits de certains représentants d'OP. Les questions posées sont multiples :

- Quelles fonctions doivent-ils assurer (conseil au GPC, conseil technique, conseil à l'exploitation, accompagnement d'initiatives villageoises, etc.) ?
- Quelle méthode de travail développer pour répondre aux différents besoins exprimés par les membres de l'organisation et ses représentants ?
- Comment articuler le travail de ces conseillers avec celui des agents de la SOFITEX ?
- Comment assurer une formation et renouvellement des compétences de ces conseillers en s'appuyant sur des ressources internes de l'organisation (salariés mais aussi leaders paysans) et sur des ressources externes (ONG, université, etc.) ?
- Comment stabiliser les mécanismes de financement (filière, aide extérieure, Etat, etc.) ?
- Quelles alliances à développer pour partager les tâches et les coûts ?

5.4. Les OP appuyées par des ONG

Dans d'autres zones, suite au désengagement de l'Etat, de nombreuses initiatives sont prises par les OP. Par exemple la FNGN¹⁶ a depuis longtemps des techniciens et animateurs qui appuient les groupements dans la mise en œuvre et la gestion des projets. Cet appui inclut des formations des représentants de producteurs à la gestion des groupements et des projets (organisation du travail, gestion administrative et comptable, maîtrise des techniques de production et de transformation, évaluation des résultats, etc.). Il s'inscrit également dans une démarche d'accompagnement qui vise à rendre plus autonome les producteurs et les organisations pour gérer leurs activités.

Plus récemment, et à la demande de représentants d'OP pour disposer d'un conseil qui réponde à leurs besoins, se sont également développées de nouvelles démarches de conseil à l'exploitation. C'est ainsi que la FNGN dès 1996, et l'organisation Panisé en 1998, avec

¹⁵ Cette méthode a été développée en collaboration avec le MAHRH et la FAO. Elle préconise la création de champ école placé sous la responsabilité des GPC, le test de Bonnes Pratiques Agricoles en comparaison avec des pratiques paysannes, la formation des producteurs par des paysans-animateurs. Ces derniers sont eux-mêmes formés par l'INERA à la station de recherche de Farako-Ba (formation intensive de plusieurs mois alternant cours en salle, et travaux pratiques dans un champ école sur la station) puis suivis par l'INERA dans leur GPC.

¹⁶ La FNGN a été reconnue juridiquement en 1978 après 10 années d'expérience antérieure. C'est un adhérent à la FEPA-B. Elle regroupe actuellement plus de 5000 groupements et près de 600.000 adhérents. Elle dispose de cadres, techniciens et animateurs. Elle conduit des projets variés en montant des projets et programmes financés en partie par l'extérieur (infrastructures rurales, éducation, santé, agriculture, élevage, transformation des produits, banque de céréales, etc.) (FNGN 2006)

l'appui de l'AFDI, recrutent des conseillers pour promouvoir un conseil de gestion à l'exploitation qui s'appuie sur des analyses économiques par production. A l'heure actuelle plusieurs OP (FNGN, FEPA-B, FGPN, Feppasi, ANPHV) sont impliquées dans une telle approche. L'ensemble de ces actions mobilise plus de 20 conseillers qui sont soit des techniciens, soit des producteurs formés à la démarche, et concernent près de 1000 producteurs (AFDI 2008). D'autres expériences similaires semblent exister (cf programme SNV) mais certainement à plus petite échelle.

Depuis 2006 la FEPA-B s'intéresse à des démarches pour améliorer la gestion des greniers céréaliers par les producteurs (stockage, auto-consommation, commercialisation) et a mis en place des formations de représentants paysans sur ce thème avec une volonté d'organiser la diffusion des savoirs et compétences par ces représentants (paysans-formateurs). Cette démarche complète les actions de commercialisation des céréales qui sont menées par la FEPA-B, soit à travers une mise en relation des unions avec des commerçants, soit à travers la collecte des céréales par la fédération quand elle répond à des appels d'offre importants du PAM.

Le concept portant sur « la gestion des greniers » a été repris par la CPF qui a organisé en 2008 des formations dispensées par des leaders paysans dans 13 provinces.

L'ensemble de ces initiatives d'OP ne doivent pas cacher les difficultés que certaines d'entre elles rencontrent et qui limitent ainsi leur développement :

- Une participation parfois faible des membres qui ne s'engagent pas ou qui ne sont pas fidèles aux engagements pris avec leurs OP¹⁷.
- Des difficultés fréquentes à faire vivre l'organisation (circulation de l'information entre les nombreux niveaux organisationnels, dispersion géographique).
- Des ressources humaines, matérielles et financières toujours limitées par rapport aux besoins et aux objectifs
- Des capacités parfois insuffisantes en particulier (i) celles d'ordre stratégique pour élaborer une vision, construire un programme d'actions, évaluer des résultats et (ii) celles d'ordre opérationnel pour agir afin d'atteindre les objectifs définis,

De ce fait se pose la question des articulations (et pas forcément en termes d'exclusion) entre différents mécanismes de conseil que peuvent mobiliser les producteurs et leurs organisations :

- Renforcer les capacités internes des OP en promouvant les paysans-animateurs
- Recruter des conseillers salariés des OP dont le profil et les tâches doivent être précisées
- Développer la contractualisation avec des prestataires de service (ONG ou bureaux d'étude) pour mobiliser des appuis ponctuels ou spécialisés
- Accroître les alliances pour mobiliser des connaissances, compétences, ou savoir-faire développés par d'autres OP, des ONG, des institutions de formation, etc.

¹⁷ Par exemple, cas de nombreux producteurs de sésame qui cette année ont décidé de vendre à des commerçants plutôt qu'à leur OP car ces premiers étaient plus rapides à offrir des prix plus attractifs en anticipant les évolutions du marché

Résumé chapitre 5

Le système national de vulgarisation agricole

Dans les années 1990, a été mis en place un Système National de Vulgarisation Agricole (SNVA), financé par la Banque Mondiale. Ce système s'appuyait sur la méthode « Training and Visit ». Ce système a périclité à partir de la fin des années 1990, avec une accélération du processus avec l'arrêt des financements extérieurs en 2001. Malgré des réticences qui sont exprimées par de nombreuses OP et institutions, le MAHRH lance actuellement une réflexion interne, avec des appuis de la FAO, pour relancer son dispositif de terrain.

Les sociétés cotonnières

Dès les années 90, la société cotonnière (SOFITEX) se dote d'un personnel de terrain dont l'objectif est d'assurer l'interface entre la société et les producteurs, en matière de production et commercialisation du coton. La libéralisation de la filière cotonnière, en 2002, avec la mise en place de nouvelles sociétés cotonnières privées confortent les options prises en matière de dispositifs d'encadrement sur le terrain. Cet appui technique aux producteurs est parfois complété par des fournisseurs d'intrants.

L'Union Nationale des Producteurs de Coton

Dès sa création l'UNPCB s'est doté d'un dispositif de conseillers de gestion des Groupements de Producteurs de Coton. Les conseillers sont financés sur des prélèvements sur la filière coton. Le conseil vise à améliorer les performances des GPC mais aussi à renforcer les compétences des représentants paysans des GPC. Les résultats et impacts du conseil sont appréciés par les producteurs et par les représentants de l'UNPCB. Les défis actuels concernent la stabilisation des financements du conseil et l'évolution des tâches des conseillers pour répondre aux nouveaux besoins des producteurs et de l'UNPCB. Se pose notamment la question de la mise en œuvre d'un conseil globale à l'exploitation (CEF).

Les OP appuyées par des ONG

Dans d'autres zones, suite au désengagement de l'Etat, de nombreuses initiatives sont prises par les OP. Par exemple la FNGN a depuis longtemps des techniciens et animateurs qui appuient les groupements dans la mise en œuvre et la gestion des projets. Plus récemment, et à la demande de représentants d'OP pour disposer d'un conseil qui répondent à leurs besoins, se sont également développées de nouvelles démarches de conseil à l'exploitation. Depuis 2006 la FEPA-B s'intéresse à des démarches pour améliorer la gestion des greniers céréaliers par les producteurs et a mis en place des formations de représentants paysans sur ce thème avec une volonté d'organiser la diffusion des savoirs et compétences par ces représentants (paysans-formateurs). L'ensemble de ces initiatives d'OP ne doivent pas cacher les difficultés que certaines d'entre elles rencontrent et qui limitent ainsi leur développement.

6. Les opportunités de collaborations sur les services agricoles

Lors de la consultation, et à travers les entretiens et les réunions d'échanges, plusieurs besoins ont été soulevés dont certains peuvent devenir des opportunités de collaboration dans le cadre d'un programme FARA/AFAAS/NI/Plateformes nationales. Nous retiendrons 4 points.

6.1. Renforcer les capacités des organisations

Au niveau national, la priorité est largement donnée au renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles des organisations pour devenir un acteur dans le conseil agricole. Cela implique de travailler à différents niveaux (producteurs, groupement de base, union, fédération, confédération) avec des questions qui peuvent être de nature différente à chaque niveau sachant que les fonctions diffèrent d'un niveau à l'autre.

Il faut cependant rappeler que les OP ne peuvent pas avoir la responsabilité de renforcer les services agricoles, en général, car ce n'est pas leur mission. Par contre, les OP ont la responsabilité de fournir des services de qualité à leurs membres et d'influer sur les décideurs afin d'avoir les meilleurs services publics ou privés possibles ;

Mieux définir le contenu de l'appui-conseil

Les expériences présentées montrent la grande diversité du conseil qui peut porter sur les techniques de production, la gestion de l'exploitation familiale, la gestion interne des groupements, la commercialisation, la mise en œuvre de projets collectifs, etc. Il n'est cependant pas toujours évident que :

- la nature du conseil mis en œuvre actuellement répond bien aux besoins prioritaires des producteurs. Se pose alors la question des mécanismes pour prendre en compte cette demande et la traduire dans les contenus du conseil. Ces mécanismes peuvent être divers : mise en œuvre d'une programmation et évaluation du conseil par les participants, mise en place de comités d'orientation du conseil à différents niveaux de l'organisation, amélioration des procédures de suivi et de gestion du conseiller par l'OP, mise en place de contrats détaillés producteur/OP/prestataire, amélioration des mécanismes de financement du conseil en fonction de la demande, etc.
- le conseil soit adapté à la diversité des exploitations. En effet, toutes les exploitations d'une zone donnée, à un moment donné, n'expriment pas les mêmes besoins. Ces besoins différents nécessitent de prévoir une souplesse d'intervention permettant au conseiller d'apporter des réponses différentes.
- les différents types de conseil soit bien articulés entre eux pour répondre de manière dynamique aux demandes des producteurs et à leur évolution (cas du « conseil exploitation » et « conseil OP », conseil technique et conseil économique, etc.). Cela peut poser des questions sur le profil du conseiller et la planification de ses tâches mais aussi de l'articulation des tâches entre les différents acteurs impliqués dans la production du conseil (paysan-animateur, conseiller OP, prestataire privé, etc.)

Améliorer les démarches et les méthodes du conseil

Il apparaît que les démarches et les méthodes de conseil (les modèles) sont diverses suivant les situations. Cela peut être justifié quand les objectifs des acteurs diffèrent. Ainsi une société cotonnière aura toujours un conseil orienté par rapport à ses propres préoccupations (produire

en quantité et en qualité, améliorer la compétitivité). Un distributeur d'intrants développera un conseil destiné à promouvoir ses produits.

Dans d'autre cas, comme dans l'expérience du champ école promue par l'INERA et la FAO, ou dans la démarche de conseil de gestion à l'exploitation, il apparaît que ses promoteurs adoptent une attitude de diffusion d'un ensemble cohérent de méthodes et outils sans suffisamment rechercher une flexibilité qui permettrait de faire évoluer la démarche en fonction des besoins des producteurs. Par exemple un adhérent au CEF de Panisé pose la question « *Comment passer de l'amélioration de la conduite de mon exploitation à la commercialisation de mes céréales ?* ». Une discussion rapide montre que différentes alternatives existent : créer une nouvelle coopérative, s'associer à une coopérative existante, contractualiser avec des commerçants, développer des capacités de stockage dans l'exploitation, rechercher du crédit pour pouvoir attendre et vendre quand les prix s'élèvent, etc. Se pose alors des questions nouvelles en termes de conseil : « Comment organiser le conseil pour évaluer les alternatives et pour accompagner les futures initiatives ? Quels méthodes et outils peut-on alors utiliser ?

En conclusion, il apparaît que les débats entre acteurs du conseil sont toujours vifs sur ce sujet. Il est donc nécessaire de favoriser les réflexions sur les méthodes et outils du conseil, non pas pour proposer une méthode standard qui pourrait répondre à tous les besoins, mais pour évaluer leur pertinence par rapport à une situation donnée.

Assurer le financement du conseil

Le financement du conseil est certainement le point qui préoccupe le plus les acteurs impliqués dans le conseil car cette question est difficile à résoudre au niveau d'une seule organisation. Les expériences montrent des modalités diversifiées de financement du conseil : cotisation des membres (cas du groupe de gestion de Dédougou) avec un montant qui reste toujours bien en deçà des coûts réels du conseil, participation de l'OP quand elle développe une activité économique (cas de la FNGN), prise en charge par une société privée (cas de la SOFITEX), prélèvement sur une filière (cas de l'UNPCB), aide extérieure dans la plupart des cas au moins au démarrage de l'activité de conseil. L'apport de l'Etat pour soutenir les nouvelles formes de conseil reste inexistant alors que des expérimentations en la matière semblent avoir existé à la fin du PNVA avec « l'appui-conseil à la demande ».

Pourtant différents mécanismes d'intervention de l'Etat seraient envisageables : affectation d'agents dans les organisations de producteurs, subvention directe à certaines organisations qui effectuent des missions de service public, mise en place d'un fond compétitif pour soutenir des projets d'appui-conseil présentés par les producteurs et leurs organisations, etc. Il apparaît donc que la réflexion est à mener à la fois au niveau de chaque dispositif de conseil (comme dans le cas de la filière cotonnière) et au niveau de l'ensemble du pays pour envisager les possibilités de contribution de l'Etat et les moyens de financer cette contribution.

Gérer les compétences des conseiller sur le court terme et le long terme

Avec une pluralité des approches de conseil et la multiplication du nombre de prestataires de services de conseil, la question de la gestion des compétences des conseillers se pose de manière aigue car aucun acteur n'a réellement les moyens d'investir seul dans la formation des conseillers, en particulier sans appuis extérieurs. L'UNPCB a assuré une formation complémentaire de ses conseillers lors de leur recrutement dans le cadre de projets financés par l'AFD mais n'a pas encore mis en place de mécanismes pérennes de renouvellement de

ces compétences. Les OP membres du réseau gestion bénéficient d'appuis réguliers de l'AFDI qui permettent d'assurer des formations ponctuelles. Mais les conseillers de petites organisations, d'ONG ou des prestataires privés ne bénéficient que de peu d'opportunités pour renouveler leurs compétences. Qui peut assurer ce soutien aux prestataires de conseil ? Comment assurer des mécanismes durables d'appui à ces prestataires de conseil ?

Mais plus en amont, se pose la question de la formation initiale des conseillers car les écoles d'ingénieurs et les universités n'ont pas de cursus spécialisé dans la formation d'agents du développement rural leur permettant d'acquérir des compétences de base (connaissance du milieu rural, méthodes d'animation, etc.). Peut-on penser à renouveler les cursus actuels de formation pour les adapter au nouveau contexte ?

D'autre part, le conseil ne peut résoudre les questions de la formation de base des producteurs. Et pourtant il est difficile d'imaginer un renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations sans penser à cette formation (alphabétisation, préparation des jeunes au métier de producteur,...). Par exemple, les OP impliquées dans les expériences de conseil de gestion aux exploitations évoquent régulièrement les importants besoins en matière d'alphabétisation des adultes.

Il existe donc un réel besoin de réflexion en matière de formation des acteurs du conseil, en mobilisant les énergies de tous les acteurs impliqués dans le conseil.

Mieux suivre et évaluer le conseil

Le conseil coûte cher et mobilise de nombreuses ressources. Comme cela a été discuté lors de la consultation pendant la réunion avec les OP sur le conseil aux exploitations, il est important de pouvoir évaluer les résultats et les impacts du conseil pour (i) assurer un pilotage des dispositifs de conseil par les gestionnaires de ces dispositifs, (ii) faciliter la programmation des activités du conseil, (iii) assurer la promotion du conseil auprès des producteurs et des organisations (iv) justifier des investissements qui sont réalisés par l'Etat et les bailleurs de fonds, etc.

Cependant, cette évaluation pose de nombreux problèmes méthodologiques non résolus, notamment quand on souhaite quantifier des résultats et des impacts. L'évaluation du conseil, en termes d'activités et de résultats, peut être internalisée au sein des dispositifs de conseil car elle est un des outils du pilotage du conseil. Par contre l'évaluation des impacts correspond le plus souvent à des demandes externes aux OP (projet, bailleurs, services de l'Etat), ce qui implique d'identifier des moyens spécifiques (personnel, financement) pour assurer cette évaluation.

Même si cette question de l'évaluation n'a fait l'objet que d'échanges rapides avec les partenaires, il apparaît qu'il pourrait être utile d'investir dans ce domaine.

6.2. Favoriser les échanges pour renforcer les compétences et construire une vision commune sur le conseil

Il existe déjà des échanges entre acteurs sur la question du conseil. Nous avons déjà évoqué le « réseau gestion », initialement animé par l'AFDI, qui regroupe de nombreuses OP et permet d'améliorer les méthodes et outils du conseil développés par chaque membre du réseau. Si le réseau mobilise efficacement les acteurs directement impliqués dans le conseil (quelques producteurs, des conseillers, les gestionnaires des dispositifs de conseil qu'ils soient salariés des OP ou représentants des OP), il apparaît nécessaire de renforcer sa capacité à favoriser des débats sur la thématique du conseil avec l'ensemble des représentants d'OP, notamment ceux qui ont une forte influence sur la vie de ces OP.

Un autre lieu d'échanges est en cours de structuration. Comme cela a déjà été annoncé plus haut, la CPF met en place une « commission technique sur l'appui-conseil » qui regroupent des OP intéressés et des structures d'appuis (AFDI, OXFAM, SNV). La CPF affiche une volonté de valoriser les expériences de conseil (conseillers salariés, paysans-animateurs, etc.) en cours au sein des OP pour :

- Renforcer les compétences des représentants de producteurs en matière d'appui-conseil
- Favoriser la mise en place de mécanismes innovants de conseil au sein des OP
- Tirer un bilan pourtant sur les méthodes, les compétences, les financements, les mécanismes institutionnels pour gérer le conseil

Pour ce faire, elle souhaite constituer un groupe de réflexion, constitué d'OP volontaires et motivés, qui mène un processus d'auto-analyse de leurs expériences. Il est prévu ensuite d'étendre progressivement le processus de réflexion avec d'autres OP (technique de la « boule de neige »). Dans cette approche les cadres de concertation régionaux de la CPF pourraient jouer un rôle pour assurer un travail avec les OP de base. Cependant, ce travail nécessite de mobiliser des moyens au niveau de la CPF pour effectuer ce travail (financer une personne en charge de l'animation du processus, prendre en charge l'organisation de réunions, etc.).

La CPF et le ROPPA ont exprimé clairement leur intérêt pour favoriser des échanges entre pays, et notamment entre OP, sur la thématique de l'appui-conseil.

6.3. Elaborer des plaidoyers pour améliorer le système de conseil agricole

Sur la base du bilan des OP en matière d'appui-conseil que projette de lancer la CPF, il apparaît que les OP souhaitent la construction d'un plaidoyer pour faire valoir leur point de vue sur les services agricoles. Quand la réflexion de la commission technique sera mûre, la CPF estime qu'alors la cellule chargée des questions politiques de la CPF pourra prendre en charge le dossier et entamer un processus de concertation avec les autres acteurs (Etat, ONG, secteur privé, etc.) afin d'améliorer le système national de conseil agricole.

Le MAHRH annonce également la possible création d'une commission nationale sur le conseil qui associerait tous les acteurs du conseil. Cette commission pourrait être le cadre de la réflexion sur l'évolution du système national de conseil agricole qui permettrait de préciser le rôle de chacun des acteurs dans ce système, d'aborder les problèmes de financement du

conseil, de traiter les questions relatives à la formation des conseillers, des prestataires de conseil, mais aussi des jeunes qui souhaitent devenir producteurs. Pour que les OP puissent participer utilement et efficacement à une telle commission, il est important qu'elles aient pu mener au préalable une réflexion interne (cf plus haut).

D'autre part, le ROPPA participe aux négociations sur l'élaboration des politiques agricoles au niveau régional, avec l'UEMOA et la CEDEAO. Le ROPPA estime que des avancées importantes ont été faites par les OP dans le cadre des négociations avec la CEDEAO, et notamment concernant le pilier V de la politique agricole régionale (investissements et modernisation de l'exploitation agricole). Les positions exprimées par les plateformes d'OP au niveau national sont ainsi relayées par le ROPPA au niveau régional. Mais les plateformes ont des niveaux de structuration différents, certaines avec des capacités déjà importantes, d'autres avec des difficultés de fonctionnement importantes¹⁸. Il est à noter que le ROPPA n'a pas inscrit dans son plan stratégique la question de l'appui-conseil. Cependant, si des plateformes nationales en expriment le souhait, ce thème pourrait être pris en charge par le ROPPA¹⁹.

La CPF et le ROPPA estime que l'IN peut apporter un appui important dans ce domaine.

6.4. Comprendre les évolutions de l'environnement pour adapter les services agricoles

Cette question stratégique n'a été que peu abordée durant la consultation. Cependant, lors des entretiens il est apparu important que les OP puissent développer une capacité de prospective pour pouvoir saisir les opportunités et anticiper les difficultés. Il a été évoqué la nécessité de mieux connaître l'évolution des prix des produits agricoles²⁰, d'évaluer les réelles perspectives des agro-carburants pour l'agriculture familiale dans un pays aux conditions climatiques difficiles, d'identifier les tendances des marchés au Ghana qui influent sur le fonctionnement des marchés au Burkina (cf la récente crise de la tomate).

Les dispositifs de conseils devraient intégrer une telle fonction prospective. Il apparaît également que les conclusions de cette analyse de l'environnement peut avoir un impact sur l'organisation des services de conseil (nouvelles thématiques à aborder, nouveaux mécanismes pour diffuser les informations, etc.).

¹⁸ Par exemple, les plateformes du Sénégal (CNCR) et celles du Mali (CNOP) ont largement contribué à l'élaboration de lois d'orientation agricole. Celles de Guinée et de Côte d'Ivoire sont actuellement actives dans leurs négociations avec l'Etat.

¹⁹ Il est à signaler que le ROPPA va lancer une évaluation de ses activités qui débouchera sur un nouveau plan stratégique au courant de l'année 2009.

²⁰ Par exemple, il a été évoqué le manque d'anticipation des OP engagées dans la commercialisation du sésame concernant l'augmentation du prix de ce produit sur le marché international. De ce fait, les commerçants ont été capables de proposer des prix plus attractifs et de récupérer les récoltes de nombreux membres de ces OP.

Résumé chapitre 6

Lors de la consultation plusieurs besoins ont été soulevés dont certains peuvent devenir des opportunités de collaboration dans le cadre d'un programme FARA/AFAAS/NI/Plateforme nationale.

Renforcer les capacités des organisations

Au niveau national, la priorité est donnée au renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles des organisations pour devenir un acteur dans le conseil agricole. Il s'agit de :

- Mieux définir le contenu de l'appui-conseil pour l'adapter aux besoins des producteurs et des OP
- Améliorer les démarches et les méthodes du conseil. Il est nécessaire de favoriser les réflexions sur les méthodes et outils du conseil, non pas pour proposer une méthode standard mais pour évaluer la pertinence des différentes méthodes par rapport à une situation donnée.
- Assurer le financement du conseil. Le financement du conseil est certainement le point qui préoccupe le plus les acteurs impliqués dans le conseil car cette question est difficile à résoudre au niveau d'une seule organisation. La réflexion est à mener à la fois au niveau de chaque dispositif de conseil et au niveau de l'ensemble du pays.
- Gérer les compétences des conseillers sur le court terme et le long terme. La question de la gestion des compétences des conseillers se pose de manière aigüe (formation permanente, formation initiale). Mais il est aussi question de travailler l'appui aux prestataires de services et d'aborder la formation de base des producteurs (alphabétisation, jeunes ruraux, etc.).
- Mieux suivre et évaluer le conseil. Il est important de pouvoir évaluer les résultats et les impacts du conseil. Cependant, cette évaluation pose de nombreux problèmes méthodologiques non résolus. Il apparaît qu'il pourrait être utile d'investir dans ce domaine.

Favoriser les échanges pour renforcer les compétences et construire une vision commune sur le conseil

Il existe déjà des échanges entre acteurs sur la question du conseil (cf le « réseau gestion » qui regroupe de nombreuses OP). La CPF met en place une « commission technique sur l'appui-conseil » qui regroupe des OP intéressés et des structures d'appuis. Elle affiche une volonté de valoriser les expériences de conseil en cours au sein des OP. Elle a exprimé son intérêt pour collaborer sur cette thématique dans le cadre de la future proposition AFAAS/FARA/OPR/IN. La CPF et le ROPPA ont également exprimé leur intérêt pour favoriser des échanges entre pays, et notamment entre OP, sur la thématique de l'appui-conseil.

Elaborer des plaidoyers pour améliorer le système de conseil agricole

Sur la base du bilan des OP en matière d'appui-conseil que projette de lancer la CPF, il apparaît que les OP souhaitent la construction d'un plaidoyer pour faire valoir leur point de vue sur les services agricoles. Le MAHRH annonce également la possible création d'une commission nationale sur le conseil qui associerait tous les acteurs du conseil. D'autre part, le ROPPA participe aux négociations sur l'élaboration des politiques agricoles au niveau régional, avec l'UEMOA et la CEDEAO. Dans ce cadre la CPF et le ROPPA estime que l'IN peut apporter un appui important sur la problématique du conseil, à condition que les membres du ROPPA expriment officiellement cette volonté.

Comprendre les évolutions de l'environnement pour adapter les services agricoles

Il est apparu important que les OP puissent développer une capacité de prospective pour pouvoir saisir les opportunités et anticiper les difficultés. Les dispositifs de conseils devraient intégrer une telle fonction prospective.

7. Les options pour monter un programme conjoint

Les différentes rencontres avec les acteurs du conseil au Burkina, et notamment les entretiens avec la CPF et le ROPPA ont permis d'identifier des éléments pour construire une proposition de programme conjoint sur les services agricoles.

7.1. *Les apports potentiels de NI*

Certains acteurs ont précisé l'intérêt qu'ils voyaient dans une collaboration avec NI en relation avec AFAAS, FARA et les OPR (dont ROPPA) :

- Des apports méthodologiques pour renforcer les réflexions menées au niveau national,
- Un renforcement opérationnel des capacités de travail des OP pour améliorer les dispositifs de conseil. En effet, les OP, mais aussi les autres acteurs, souffrent d'un manque chronique de moyens pour mettre en œuvre leur programme ou pour amplifier leurs actions. Un programme NI/AFAAS/FARA/RFO pourrait d'une part apporter des ressources complémentaires pour les plateformes, d'autre part mobiliser une expertise lors de moments clés renforçant de cette manière la légitimité politique des OP
- L'organisation d'échanges d'expériences entre plateformes d'OP sur le thème du conseil (niveau régional et continental) pour construire des politiques régionales et pour influencer sur les politiques nationales
- Le développement et la diffusion de supports utiles aux structures de conseil (guides méthodologiques).

7.2. *Des principes d'intervention :*

Lors de la consultation, certains principes qui doivent guider la construction de la proposition ont pu être dégagés :

- Répondre à des demandes qui émanent de plateformes nationales d'OP qui sont membres du ROPPA. Dans certains pays des plateformes plus larges peuvent exister (cf. le concept de « commission nationale sur le conseil » au Burkina). Avant d'intervenir, il importe d'avoir une demande d'appui de ces plateformes nationales précisant la nature de cette demande.
- Adapter les objectifs et les activités à chaque pays. Chaque pays, chaque plateforme est à un stade différent de réflexion sur les services de conseil agricole. Il importe de tenir compte de cette diversité de situation.
- Ne pas se substituer aux initiatives en cours dans les pays. Il s'agit de ne pas créer de nouvelles structures de concertation mais de s'insérer dans celles déjà existantes et de les appuyer.
- Prévoir des mécanismes de programmation et de gestion différents au niveau national et au niveau régional

Pour le ROPPA²¹ et les plates-formes, il s'agirait de :

- Renforcer les capacités des plates-formes et des faïtières à fournir des services répondant aux besoins et attentes des membres (producteurs individuels et

²¹ Il reste à définir la place de l'AFAAS et de sa représentation nationale (country chapter). Ce sujet n'a pas pu être abordé lors de la consultation car l'AFAAS n'était pas connu de nos interlocuteurs.

organisations à la base). Ce qui implique, un renforcement institutionnel (formation), la mise en place de système d'information solide et utile, la mise en place d'un système d'appui-conseil à la carte au niveau décentralisé, l'accompagnement en termes d'analyse des politiques et stratégies de développement rural

- Favoriser la participation des OP à l'amélioration des services d'appui et de conseil publics ou privés, ce qui implique une connaissance des mécanismes et de leurs défaillances, des concertations pour prendre position, une pression sur les gouvernements et autres décideurs pour créer un environnement plus propice à des services de qualité. Cela peut aller sur les questions de réforme sur le système de formation, le système de recherche, le crédit, les mesures de soutien, l'accès à l'information ...

7.3. Des propositions au niveau national

Lors de la consultation, il est apparu nécessaire de travailler d'abord sur les propositions qui intéressent le pays. Les propositions suivantes ont été discutées lors de la consultation pour construire un programme conjoint.

- Favoriser les échanges d'expériences sur des modalités innovantes de conseil entre OP, en associant éventuellement d'autres acteurs (Etat, ONG, etc.), pour en tirer des enseignements. Il s'agirait de partir de l'analyse par les OP des expériences innovantes des OP en matière de conseil. La grille d'analyse évoqués en « 6.1 Renforcer les capacités des organisations » devrait être utilisée. Le chapitre 6 précise la méthodologie que souhaite développer les OP. La CPF pourrait être chargée de ce travail d'animation et de réflexion.
- Elaborer avec les OP et la CPF un bilan sur les services de conseil agricole dans le pays pour en tirer des argumentaires et construire un plaidoyer pour la rénovation du conseil agricole en abordant les questions de la demandes des producteurs en matière de conseil, de méthodes pour fournir du conseil, de formation et renouvellement des compétences des conseillers (salariés ou paysans-animateurs), de construction institutionnelle (rôle des OP, rôle de l'Etat, rôle du secteur privé, etc.), et de financement du conseil. Le paragraphe 6.2 et 6.3 précise les mécanismes possibles pour élaborer ce bilan et ce plaidoyer.
- Renforcer les capacités opérationnelles en matière de conseil agricole pour des OP d'envergure nationale. Il s'agit alors d'appuyer la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de programme de renforcement de certaines OP pour qu'elles puissent fournir un conseil de qualité à leurs membres²². Si cette proposition était retenue, une réflexion plus approfondie serait nécessaire pour en évaluer la faisabilité.

Différentes plateformes, membres du ROPPA, peuvent être intéressées par des activités similaires ou peuvent avoir des demandes plus spécifiques. Il a donc été proposé le mécanisme suivant pour mettre en œuvre des activités dans un pays :

- Le ROPPA diffuse à ses membres une information sur le programme conjoint : les objectifs, les thématiques possibles d'intervention, les activités qui peuvent être supportées, les mécanismes de financement, etc.

²² Quelques discussions ont eu lieu lors de la consultation visant à déterminer si un programme AFAAS/FARA/OPR/NI était le mieux placé pour mettre en œuvre de telles activités

- Chaque pays élabore une proposition²³ qui entre dans le champ couvert par le programme conjoint et qui correspond à sa situation spécifique. Il s'agit d'une proposition précisant les objectifs, les activités, les produits attendus, le calendrier, les besoins de financement. Le ROPPA peut aider les plateformes à élaborer ces propositions. Les propositions peuvent inclure une demande d'expertise de la part de membre de l'IN, utile à un moment donné de la mise en œuvre de la proposition.
- Une grille de sélection des propositions peut-être élaborée au niveau du programme conjoint qui permet de les sélectionner en fonction du volume financier disponible. Les critères de sélection peuvent porter sur la pertinence de la proposition par rapport aux débats nationaux sur les services de conseil agricole, la capacité des plateformes d'OP à gérer une proposition, etc. A ce stade, le ROPPA a exprimé le souhait de ne pas être impliqué dans le processus de sélection car sa fonction est d'appuyer l'ensemble des plateformes.

7.4. Des propositions au niveau régional

La consultation a peu porté sur les demandes en matière d'activités au niveau régional. Cependant, certaines propositions ont émergées :

- Favoriser les échanges d'expériences sur des modalités innovantes de conseil entre plateformes d'OP, en associant d'autres acteurs (Etat, ONG, etc.).
- Participer à l'élaboration d'argumentaires pour le compte du ROPPA sur la rénovation des services de conseils agricoles. Cet argumentaire permettrait au ROPPA, dans le cadre de négociations en cours, de défendre les préoccupations des OP afin qu'elles s'inscrivent dans le cadre de politiques régionales (CEDEAO, UEMOA)

Il a été précisé que de telles activités devaient être organisées par le ROPPA qui a été mandaté par ses membres pour faciliter les échanges et assurer leur représentation au niveau régional. Cependant, le ROPPA doit faire face à de nombreux enjeux qui concernent les OP. Il est donc absorbé par de nombreuses tâches (concertation entre plateformes, synthèse de groupes de travail, élaboration de documents de position, représentations des OP à différents forums, etc.). Par contre, il peut décider de déléguer à un de ces membres la tâche d'animer une concertation régionale pour son compte. C'est ainsi qu'a été discuté, lors de la réunion de restitution de cette consultation au siège du ROPPA, la possibilité de déléguer à la CPF la tâche d'animer la réflexion régionale sur l'appui-conseil. Cependant cette décision est du ressort des instances du ROPPA qui doit en évaluer l'éventuelle pertinence et la faisabilité. Pour ce faire, il serait certainement nécessaire d'identifier des moyens supplémentaires (ressources humaines et financières).

²³ Il s'agit de s'assurer que les activités menées dans le cadre du programme répondent à des demandes nationales exprimées par les acteurs nationaux

ANNEXE 1 : Programme de la mission de consultation ROPPA – CPF - NI

Date	Organisation	Lieu	Observations - remarques
1.9.08	CPF	Ouagadougou	Discussion sur les activités de la CPF et sur sa perception de la consultation Organisation de la mission
	ROPPA	Ouagadougou	Discussion sur les activités du ROPPA et sur sa perception de la consultation Organisation de la mission
	AFDI	Ouagadougou	Présentation des activités et place du conseil
	MAHRH	Ouagadougou	Idem
2.9.08	INERA	Bobo Dioulasso	Présentation des activités
3.9.08	UNPC-B	Bobo-Dioulasso	Idem
	SOFITEX	Bobo-Dioulasso	Idem
4.9.08	Réseau gestion	Ouagadougou	Discussion sur le conseil aux exploitations, échanges sur la consultation Participation FEPA-B, FNGN, FGPN, CPF, OXFAM, AFDI
5.9.08	CPF - ROPPA	Ouagadougou	Restitution, élaboration de propositions Participation CPF, ROPPA, AFDI
6.9.08		Ouagadougou	Synthèse

ANNEXE 2 : Sigles

AFAAS : African Forum for Agricultural Advisory Services
AFD : Agence Française de Développement
AFDI : Agriculteurs Français et Développement International
AICB : Association Interprofessionnel du Coton au Burkina
ANPHV : Association Nationale des Producteurs de Haricots Verts
CAADP : Comprehensive Africa Agriculture Development Program
CEDEAO : Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEF : Conseil à l'Exploitation Familiale
CESAO : Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Afrique de l'Ouest
CPF : Confédération Paysanne du Faso
FAAP : Framework for Africa's Agricultural Productivity
FARA : Forum for Agricultural Research in Africa
FEB : Fédération des Eleveurs du Burkina
FENAFERB : Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina
FNJPAF : Fédération Nationale des Jeunes Professionnels Agricoles du Faso
FNUGGF : Fédération Nationale des Unions et Groupements de gestion Forestières
FEPA-B : Fédération des Professionnels Agricoles du Faso
FEPPASI : Fédération Provinciale des Professionnels Agricoles de la Sissili
FGPN : Fédération des Groupements de Producteurs de Nayala
FNGN : Fédération Nationale des Groupements Naam
GPC : Groupement de Producteurs de Coton
IN : Initiative de Neuchâtel
INADES : Institut Africain pour le Développement Economique et Social
INERA : Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
2IE : Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
MAHRH : Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
OP : Organisation Paysanne
OPR : Organisation Paysanne Régionale
OXFAM :
PAGEA : Programme d'Alphabétisation et de Gestion des Exploitations Agricoles
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PNVA : Programme National de Vulgarisation Agricole
PNRA : Programme National de Recherche Agricole
PRFCB : Projet de Renforcement de la Filière Cotonnière au Burkina
ROPPA : Réseaux des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest
SAPHYTO : Société Africaine de produits Phytosanitaires et d'insecticides
SOCOMA : Société Cotonnière du Gourma
SOFITEX : Société burkinabé des Fibres Textiles
UD : Unions Départementale
UE : Union Européenne
UEMOA : Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest
UGCPA : Union des Groupements pour la Commercialisation des Produits Agricoles de la Boucle du Mouhoun
UNPCB : Union National des Producteurs de Coton du Burkina
UNPRB : Union Nationale des Producteurs de Riz du Burkina
UNPSB : Union Nationale des Producteurs Semenciers du Burkina
UP : Union Provinciale

ANNEXE 3 : Documents consultés

Daurios J. (2008) Le réseau gestion Burkina Faso, AFDI, 12p.

CPF (2004) Plan d'action triennal, Confédération Paysanne du Faso, Ouagadougou, 85 p.

MAHRH (2007) Projet de document du système national de vulgarisation et d'appui-conseil agricole (SNVACA), Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, Ougadougou, 69 p.

CIRAD-CIEPAC-ARC (2005) Programme d'appui à la consolidation des organisations de producteurs au sein de la filière cotonnière libéralisée. Etude de faisabilité d'une troisième phase, AFD, 75 p.

Ouedraogo S., Sankara E., Ouattara B. (2006) Initiative de promotion des bonnes pratiques agricoles par les champs écoles des producteurs en zone cotonnière ouest du Burkina Faso, INERA, 24 p.

FNGN (2006) Le conseil à l'exploitation familiale à la Fédération Nationale des Groupements Naam, outils et méthodes, Unité Agro-économique, 29 p.